

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Retiré

AMENDEMENT

N° AC367

présenté par
Mme Jacqueline Dubois

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 69, insérer l'alinéa suivant :

« La période des 1000 jours dans la vie d'un enfant est primordiale pour son développement multidimensionnel futur et son insertion dans la société. En tenant compte de ce constat, un dispositif spécifique de recherche dédié au plus jeune âge doit être mis en place. La recherche sur le développement cognitif, affectif et socio-émotionnel de l'enfant reste embryonnaire en France. La recherche sur cette période mérite d'être amplifiée et sanctuarisée à travers la création d'un programme prioritaire de recherche (PRR) portant sur les 1000 premiers jours de l'enfant. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de développer la recherche fondamentale sur les premiers 1000 jours de l'enfant, il est proposé la création d'un programme prioritaire de recherche. En effet, cette thématique correspond aux critères établis par la Convention du 21 septembre 2017 entre l'État et l'Agence nationale de la recherche relative au Programme d'investissements d'avenir. Il s'agit d'un domaine dont il est démontré que l'impact socio-économique pour le pays pourra être important et qui pourra contribuer à construire ou consolider le positionnement mondial de la recherche française.

Les répercussions de cette période dans la construction de soi, tout au long de la vie, sont encore méconnues. Le rapport « Les 1000 premiers jours. Là où tout commence » de la commission des 1000 premiers jours préconise de déployer plus de moyens humain et matériel vers cette thématique.

Cet amendement entérine la création d'un programme prioritaire de recherche dans le rapport annexé.